

La prise en charge des enfants accueillis au sein des écoles de notre commune nécessite obligatoirement l'inscription au portail famille pour :

- Recueillir l'ensemble des renseignements familiaux nécessaires à la prise en charge et à la sécurité des enfants.
- Permettre la réservation aux services périscolaire matin/soir, mini garderie et restauration des enfants fréquentant ces structures.
- Visualiser les factures éventuelles liées à l'utilisation de ces services.
- Communiquer entre la Mairie et les Parents et/ou les Parents et la Mairie

1^{ère} Etape : Renseignements (à compléter avant la rentrée scolaire 2015/2016)

Avant le début de l'année scolaire vous devez ***impérativement compléter et vérifier les éléments liés aux renseignements parents/enfants.***

Pour ce faire, vous devez vous connecter au portail famille via l'adresse mail et entrer sur votre espace personnel avec votre identifiant et votre mot de passe communiqués sur le courrier joint.

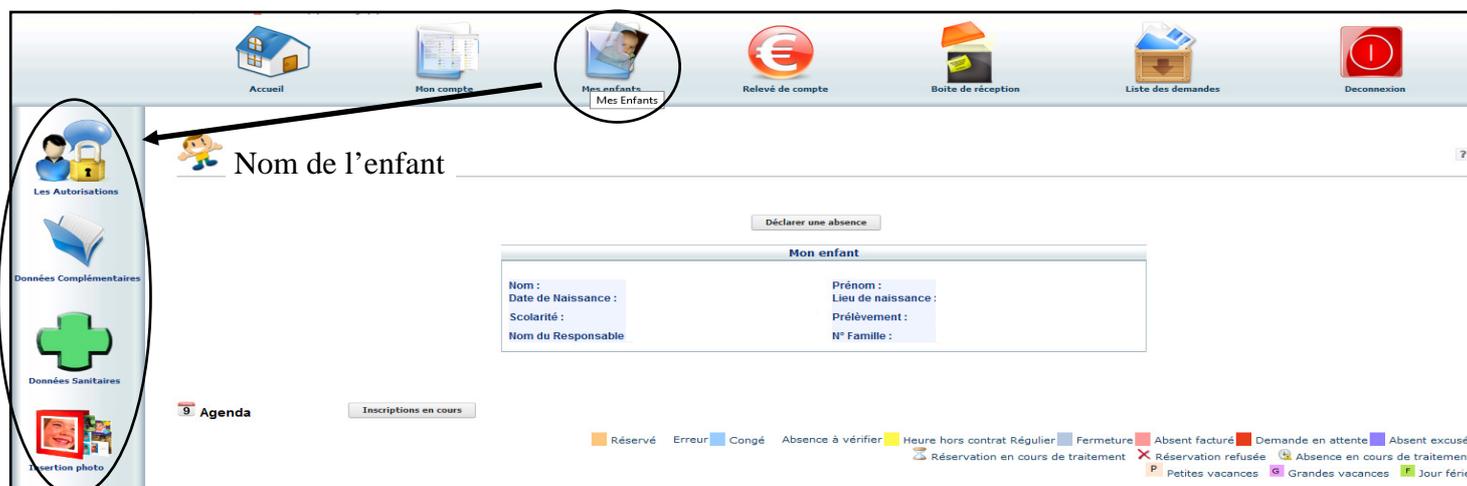
Une fois sur la page d'accueil, se rendre sur l'onglet **« Mon Compte »** afin d'accéder aux différentes sous rubriques à compléter obligatoirement se trouvant en colonne sur la gauche de l'écran : « Infos responsable », « infos conjoint », « infos fiscales », « infos CAF ». La sous rubrique « coordonnées bancaires » ne sera utile que lorsque le portail vous permettra un règlement en ligne de vos factures (disponible courant d'année scolaire 2015/2016). Compléter les champs en majuscule.



Mon compte	
Civilité :	N° Famille :
Nom :	Prénom :
Qualité :	Situation :
Adresse :	Code postal :
Ville :	Téléphone domicile :
Téléphone prof. :	Mobile :
Email :	Titulaire du compte :
Nom banque :	Profession :
CSP :	Employeur :
Adresse employeur :	Autorisation courriel :
Autorisation SMS :	Organisme rattachement :

Mon conjoint	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
Ville :	Téléphone domicile :
Téléphone prof. :	Mobile :
Email :	Profession :
CSP :	Employeur :
Adresse employeur :	Autorisation courriel :
Autorisation SMS :	

Une fois ces renseignements complétés et vérifiés se rendre sur l'onglet « **Mes enfants** » et cliquer sur le nom de votre enfant pour accéder aux sous rubriques se trouvant en colonne sur la gauche de l'écran : « Les autorisations », « Données complémentaires », « Données sanitaires » et éventuellement « insertion photo » (non obligatoire). Reconduire cette opération avec les autres enfants de la famille. Compléter les champs en majuscule.



Chaque fois que vous allez rajouter et/ou modifier des données sur l'onglet « Mon compte » et « Mes enfants » une demande d'ajout ou de modification nous sera transmise. **La prise en compte de ces ajouts ou modifications ne sera active et visible sur votre compte seulement une fois validé par les services de la Mairie.**

Important :

Afin de compléter votre dossier il est nécessaire de nous faire parvenir une attestation d'assurance et une photocopie du carnet de vaccination. Ces éléments sont à transmettre avant le 15 septembre 2015 aux animateurs de chaque site périscolaire.

2ème Etape : Inscription aux services périscolaires matin/soir, mini garderie et restauration via le portail famille (ouverture à compter du 05 octobre 2015)

Vous trouverez en dernière page le récapitulatif des différents services avec les horaires d'ouvertures.

Le portail famille vous permettra de procéder aux inscriptions de vos enfants concernant les différents services périscolaires. Afin de conserver le maximum de souplesse pour les familles et dans la limite du traitement des informations vous pourrez **inscrire vos enfants le jour pour le surlendemain, week-end non compris.**

Exemples :

- Dans la journée du lundi (jusqu'à minuit) je peux inscrire mon enfant pour le mercredi. Le Mardi pour le jeudi ...
- Pour inscrire mon enfant pour le lundi je dois le faire le jeudi (avant minuit) de la semaine précédente.

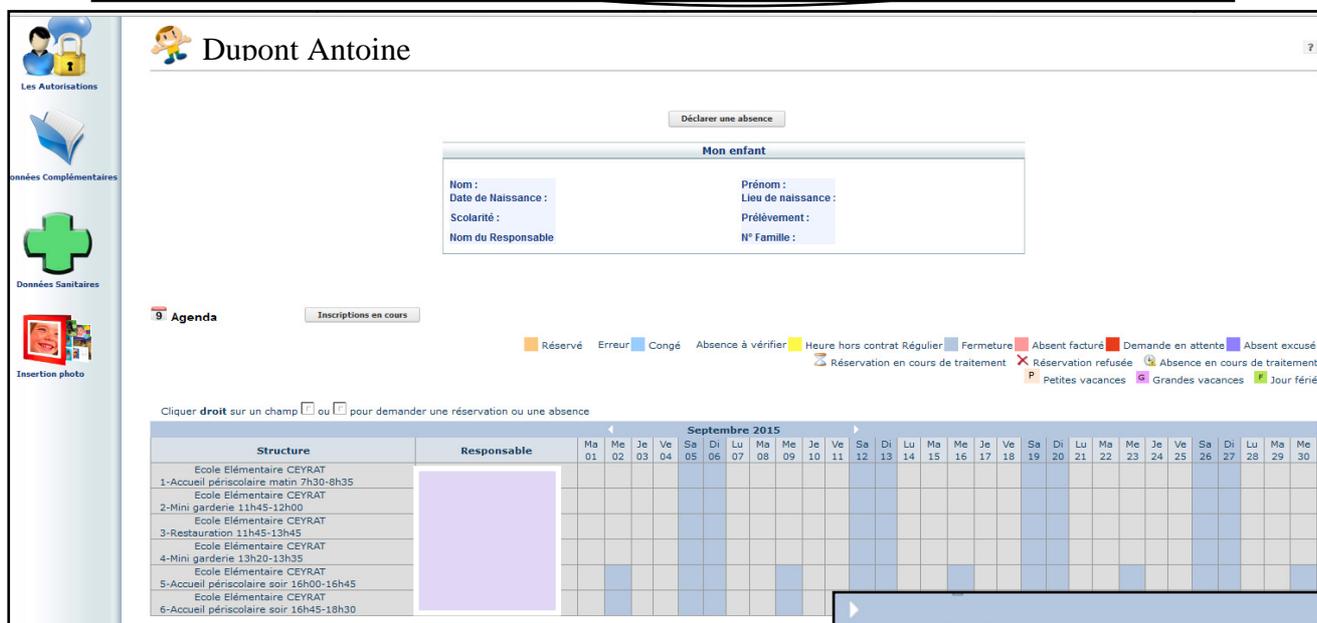
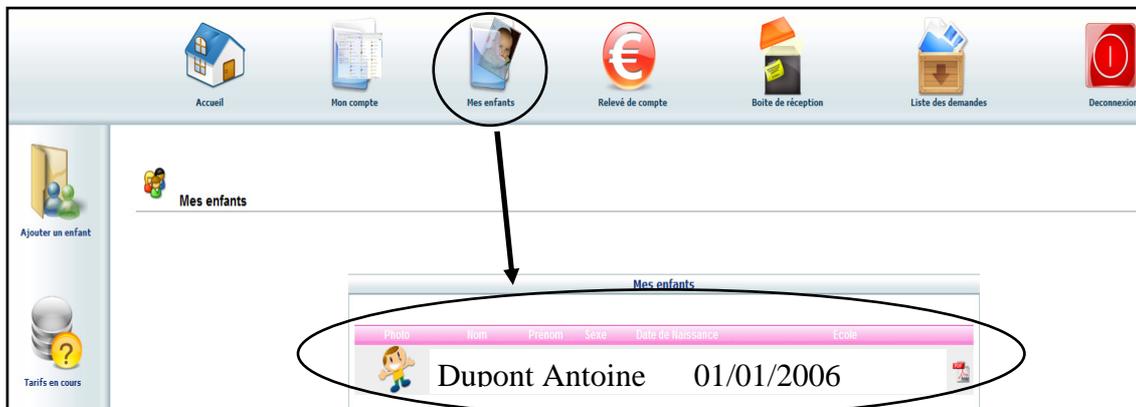
Vous pourrez également gérer vos inscriptions sans limite de temps : pour une journée, une semaine, un mois, un trimestre et plus.

Le portail vous permettra également de procéder à des modifications d'inscriptions (rajout ou suppression) dans la limite du temps évoqué précédemment (le jour pour le surlendemain, week-end non compris).

Si votre enfant est malade et ne peut se rendre à l'école alors qu'il est inscrit à l'un des services périscolaires, vous devez contacter le service périscolaire de votre école (voir coordonnées en dernière page)

le matin de 7h30 à 8h45 afin de signaler son absence. Cette inscription ne sera dans ce cas pas facturée. Le service pourra également transmettre l'information d'absence à l'équipe enseignante. Toutes les absences non signalées à temps feront l'objet d'une facturation.

Pour procéder à une inscription une fois connecté à votre compte « portail famille » sur la page d'accueil se rendre sur l'onglet « Mes enfants ». Cliquer sur le nom de l'enfant afin d'accéder au service réservation.



Pour procéder à une inscription :

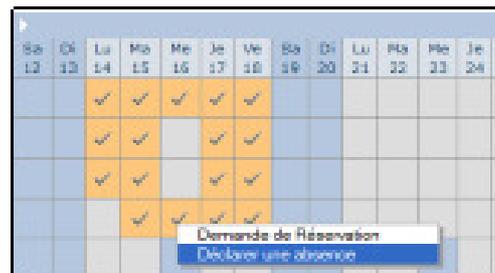
Vous devez en fonction de vos besoins vous rendre sur la ligne et le jour du service concerné et avec un « clic droit » sur la case, cocher « demande de réservation ». Procéder de la même façon pour l'ensemble des services souhaités en fonction des jours du calendrier.



Pour supprimer une inscription, pointer le curseur sur le service et le jour souhaité et avec un « clic droit », cocher « déclarer une absence » vous devrez ensuite stipuler le motif de l'absence.

Entrer la raison de l'absence Fermer ou cliquer sur Echap

- RAISON MEDICALE
- VOYAGE OU SORTIE SCOLAIRE
- ABSENCE DE L'ENSEIGNANT
- GREVE DU PERSONNEL OU DES ENSEIGNANTS
- ACCIDENT DE LA CIRCULATION
- PARTICIPATION A UNE SEQUENCE DE SOUTIEN
- CAS DE FORCE MAJEURE
- CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES
- AUTRES



6 services sont à votre disposition pour les inscriptions dans l'ordre du déroulement d'une journée :

- 1-Accueil périscolaire matin 7h30-8h35
- 2-Mini garderie 11h45-12h00
- 3-Pause méridienne 11h45-13h45
- 4-Mini garderie 13h20-13h35
- 5-Accueil périscolaire soir 16h00-16h45
- 6-Accueil périscolaire soir 16h45-18h30

L'accueil périscolaire du soir est découpé en 2 tranches pour répondre à une contrainte demandée par un de nos partenaires financiers dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Ce portail famille est développé par un prestataire extérieur. Les données restent stockées sur des serveurs sécurisés garantissant la sécurité des informations.

En vue d'améliorer la qualité de ce service n'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et impressions sur cet outil. Nous les transmettrons à notre prestataire qui en fonction des demandes pourra éventuellement faire évoluer et/ou améliorer ce service.

Pour les familles qui ne disposent pas d'outils nécessaires à l'utilisation du portail famille, nous proposons également sur toute l'année scolaire un principe d'inscription sur format papier à la semaine ou au mois comme l'année précédente.

Inscription aux services périscolaires matin/soir, mini garderie et restauration avec formulaire papier du 01 septembre 2015 au 05 octobre 2015.

Vous trouverez ci-joint un formulaire vierge de fiche d'inscription aux services périscolaire et restauration à remettre soit à l'accueil de la Mairie avant la rentrée scolaire ou auprès des animateurs périscolaires sur chaque école, le jour de la rentrée avant 8h45.

Vous avez plusieurs possibilités d'inscription ; à la journée, à la semaine ou au mois. Pour les inscriptions à la journée, vous devez impérativement vous rendre chaque matin entre 7h30 et 8h35 auprès des animateurs sur les sites périscolaires afin de leurs transmettre votre demande. Pour toutes les inscriptions à la journée, à la semaine ou au mois vous devez remplir un formulaire d'inscription (ci-joint, également disponible à l'accueil de la Mairie et à partir de la rentrée scolaire sur les sites périscolaires).

Vous avez également la possibilité de signaler des modifications auprès des animateurs périscolaires. Si votre enfant est malade se reporter à la procédure décrite précédemment.

L'ouverture du module d'inscription aux services du portail famille décalée d'un mois par rapport au début de l'année scolaire permettra de finaliser le paramétrage de cet outil avec notamment la définition des classes et l'affectation des élèves au sein de chacune d'entre elles réalisée au début de l'année scolaire par les équipes enseignantes.

De plus, sur cette période nous vous proposerons en début d'année scolaire un calendrier de permanence et de session d'information concernant l'utilisation de ce module réservation « portail famille » afin de vous accompagner dans l'utilisation de ce dernier.

Pour des renseignements complémentaires concernant l'utilisation de ces services, vous pouvez contacter la Mairie de Ceyrat au 04 73 61 42 55.

Les services périscolaires :

- Accueil périscolaire du matin : 7h30 à 8h35
- Accueil des enseignants : 8h35 à 8h45
- 1^{ère} Mini garderie : 11h45 à 12h00
- Pause méridienne avec service restauration : 11h45 à 13h35
- 2^{ème} Mini garderie : 13h20 à 13h35 (jusqu'à 13h30 seulement pour les maternelles)
- Accueil des enseignants : 13h35 à 13h45
- Accueil périscolaire du soir : 16h00 à 18h30

Coordonnées :

Maternelle Boisséjour

Ecole et Périscolaire : 04 73 61 44 08
06 24 01 33 92

Elémentaire Boisséjour

Ecole : 04 73 61 43 30
Périscolaire : 04 73 61 49 86
06 79 05 61 58
06 73 89 16 07

Maternelle Ceyrat

Ecole et périscolaire : 04 73 61 42 97

Elémentaire Ceyrat

Ecole : 04 73 61 40 42
Périscolaire : 04 73 61 57 08